

DEPARTEMENT du CALVADOS

ARRONDISSEMENT de CAEN

Mairie



14700

Téléphone : 02 31 90 02 20
E-mail : mairiecanivet@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire. Les convocations individuelles ont été envoyées le 16/02/2023, l'ordre du jour a été affiché en mairie le 16/02/2023. En application de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Florence BOUQUEREL est désignée secrétaire et accepte cette fonction.

Conseillers présents : M GOUPIL Jean-Pierre, M BOURY Stéphane, M HUREL Alain, M CATHERINE Gilles, M DESERT Mickaël, M TABI Hassen, M LANGLOIS Lionel, M CHANCEREL Jean-Claude, Mme LETELLIER Arlette, Mme BOUQUEREL Florence, M CHRETIEN Jacky

Conseillers ayant donné pouvoirs :

Conseillers absents ou excusés :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de séance du 16 janvier 2023
- Subventions aux associations
- Devis radar pédagogique
- Devis travaux voirie
- Devis réparation volet roulant école
- Ajout : SDEC Energie : Devis éclairage rue de Cantepie
- Ajout : Contributions SIVOM BP 2023
- Présentation Compte Administratif 2022
- Proposition Budget Primitif 2023
- Questions diverses

Conseillers en exercice	11
Pouvoirs	0
Conseillers présents	11
Conseillers votants	11

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2023

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°2023 – 03 : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Décide de subventionner les associations suivantes pour un montant global de 2 305.00 €, soit :

<u>DETAIL DES SUBVENTIONS - 6574</u>	BP 2023
<i>Club de la bonne entente</i>	700.00
<i>Ligue contre le cancer</i>	100.00
<i>Société de chasse</i>	120.00
<i>A.C.P.G. (Amicale des anciens Combattants)</i>	80.00
<i>Association école buissonnière</i>	100.00
<i>Judo Club de Potigny</i>	75.00
<i>Association locale ADMR de Falaise</i>	150.00
<i>Société Protectrice des animaux Verson</i>	100.00
<i>Comité de jumelage</i>	700.00
<i>Subventions aux enfants de la commune limite âge collège</i>	180.00
Total compte 6574	2 305.00€

Délibération N°2023 – 04 : DEVIS RADAR PEDAGOGIQUE

Considérant la hausse du coût des matériaux, un nouveau devis a été établi pour l'achat de radars pédagogiques qui seront installés Route d'Harcourt dans le cadre des travaux de voirie.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Accepte le devis établi par l'entreprise TRAFIC SARL, 4 rue Jean-Louis Etienne – 57 140 Norroy-le-Veneur, pour un montant de **3 198.00€ HT**, pour l'offre radar pédagogique.

Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le devis et les pièces y afférents.

Délibération N°2023 – 05 : DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE

Vu la délibération du 10 janvier 2020 retenant l'entreprise ESNAULT TP pour effectuer les travaux de voirie, Considérant la hausse du prix des matériaux, le devis a été mis à jour,

Après cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Accepte le devis de l'entreprise SAS JULIEN ESNAULT TP, 2 route de Versainville – 14 700 ERAINES, avec option, pour un montant de **39 749.75€ HT**, pour les travaux de voirie à La Jalousie, Route d'Epaney et Rue du Lavoir.

Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le devis et les pièces y afférents.

DEVIS REPARATION VOLET ROULANT ECOLE

Les réparations du volet roulant de l'école ont été effectuée par l'entreprise HELAINE ET FOSSEY, pour un montant de 355.20€.

Délibération N°2023 – 06 : SDEC ENERGIE : ECLAIRAGE RUE DE CANTEPIE

Monsieur le Maire présente aux conseillers la proposition d'extension du réseau d'éclairage public transmise par le SDEC Energie pour la Rue de Cantepie dont le tarif a été mis à jour.

Considérant la délibération du 1^{er} août 2022 acceptant la proposition du SDEC Energie pour l'extension du réseau d'éclairage public rue de Cantepie,

Le Conseil Municipal doit délibérer pour donner son accord pour la réalisation du projet susmentionné et pour ses conditions d'exécution, à savoir :

- La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC Energie.
- La contribution de la commune s'élève à **15 362.93€**, correspondant au montant du devis de 28 362.34€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie.
- La commune s'engage à verser cette somme dans la caisse du receveur du SDEC Energie dès que l'avis lui sera notifié.
- La collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
 - o En section investissement, par fonds de concours, au compte 204 15 82 (le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75% du coût HT de l'opération. Le reliquat sera inscrit en fonctionnement.
- La collectivité prend note que le SDEC Energie sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.
- La période de réalisation des travaux sera fonction de la programmation de l'entreprise et avec un délai minimum de quatre mois après accord.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Accepte la proposition du SDEC Energie pour l'extension du réseau d'éclairage public rue de Cantepie, pour un montant de **15 362.93€**.

S'engage à inscrire les crédits nécessaires en investissement, fonds de concours.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'acte d'engagement.

Délibération N°2023 – 07 : CONTRIBUTIONS SIVOM DES 3 COMMUNES BP 2023

Les communes d'Aubigny, Saint Pierre-Canivet et Soulangy contribuent chaque année au budget du SIVOM des 3 Communes, comme définit dans les statuts du SIVOM des 3 Communes.

La contribution pour la commune de Saint Pierre-Canivet, pour l'année 2023 est de 66 057.15€, répartie de la manière suivante :

- 1^{er} trimestre : 15 070.35€
- 2^e trimestre : 16 995.60€
- 3^e trimestre : 16 995.60€
- 4^e trimestre : 16 995.60€

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Accepte la contribution pour l'année 2023 de 66 057.15€, répartie de la manière suivante :

- 1^{er} trimestre : 15 070.35€
- 2^e trimestre : 16 995.60€
- 3^e trimestre : 16 995.60€
- 4^e trimestre : 16 995.60€

Précise que la contribution sera prévue au budget 2023.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte Administratif 2022 est remis aux conseillers pour examen, il sera voté le même jour que le Budget Primitif 2023.

PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire remet aux conseillers une version du Budget Primitif 2023.

Le Budget Primitif sera présenté à Madame la Conseillère aux décideurs locaux prochainement et voté le 27 mars prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- Les conseillers choisissent le menu pour le repas des Anciens prévu le 30 avril.
- Eaux pluviales Rue de la Basse Longraie : par forte pluie, l'eau de ruissèlement pénètre chez les particuliers, une consultation va être faite afin de trouver une solution.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance, Florence BOUQUEREL

Le Maire, Jean-Pierre GOUPIL